

### ✓ MARQUAGE CE : la date butoir fixée par la Commission Européenne le 31.12.2011

Comme nous l'avons évoqué dans nos précédents info-express, la date à laquelle tout sciage vendu pour un usage en structure devra obligatoirement faire l'objet d'un marquage CE, a été définitivement fixée par la Commission Européenne **le 31 décembre 2011**. La date s'applique aussi bien pour les résineux que pour les feuillus.

Contrairement à ce qu'avait annoncé FCBA un délai supplémentaire de 3 mois a été retenu par la Commission Européenne pour tenir compte des délais de publication de cette exigence au Journal Officiel après notification à l'OMC.

Nous invitons les entreprises en retard à procéder à leur agrément d'ici cette date, car au-delà du **1<sup>er</sup> janvier 2012** aucune tolérance ne sera accordée.

### ✓ Le Président de la République en visite à EGLETONS



Le Président de la République s'est rendu le Jeudi 28 avril en Corrèze lors d'une visite-éclair pour évoquer le sujet de la politique forestière.

#### 3 temps forts ont marqué cette visite

- Une visite en forêt, chez un propriétaire privé
- Visite de la nouvelle scierie FARGES (Groupe PIVETEAU) et du Pôle Bois TRA LE BOS
- Table ronde avec les professionnels de la région

Le premier point à souligner est la présence de la FNB par ses représentants locaux (Mme DESTÈVE, MM. PIVETEAU, RIBES, FARGES) qui ont relayé avec force et ténacité les préoccupations

de la Profession. Ils ont en particulier fait passer le message de la « forêt de production » et l'urgence à investir pour préserver le potentiel de production national. La FNB leur adresse ses félicitations pour la qualité de leur prestation.

Lors de la table ronde, animée par Mme DESTÈVE, le Président de la République a souligné les points suivants :

- **Fiscalité forestière** : trop compliquée, peu lisible... et frappée d'une « date de péremption » en 2013. Il y a donc lieu de réfléchir dès à présent aux changements utiles. Le Président, en référence aux tempêtes, a soumis l'idée de primes d'assurances majorées et assorties de meilleures garanties assurantielles moyennant une déduction de ces primes de tout ou partie du revenu forestier. M. SARKOZY a suggéré de traiter dès 2011 ce point en fixant une échéance en fin d'année. FBF est chargé de cette mission en lien avec le Gouvernement. Un objectif : « doper les investissements forestiers ». Les éléments de base de la fiscalité forestière (ISF, droits de succession, etc.) seraient conservés.
- Le Président a appelé de ses vœux à **l'union de FBF et FBIE** en vue de ne former qu'une seule et unique interprofession nationale.
- Le Président s'est dit ouvert à un retour à la Filière Bois, via FBF, des **crédits du plan carbone** prévu en 2013. « Il y a autant de bonnes raisons de planter en France qu'en Amérique ou en Indonésie » a indiqué M. SARKOZY.
- En réponse à une question de M. RIBES, le Président a donné un accord de principe pour examiner « un partage, une péréquation » entre communes de la CET (ex taxe professionnelle) pour supporter **les coûts d'entretien du réseau de transport** autour des scieries.
- Pour le transport de grumes et limites de tonnages, un débat un peu confus a eu lieu. Mais pour le transport de sciage, M. LE MAIRE a proposé d'élargir **le décret 44 tonnes** à la filière bois et reçu un avis favorable.
- Dans le domaine de l'énergie, le Président de la République a rappelé les engagements de la France en faveur des **énergies renouvelables**.
- Dans le domaine de la **construction**, le Président a rappelé les choix de la France en faveur d'une meilleure isolation de l'habitat avec pour y parvenir une proportion de bois supérieure. Le cas de l'Allemagne a été cité (15% contre 10% en France). M. SARKOZY attend une étude d'impact du décret et s'est déclaré prêt à aller plus loin sur cette base.



Mme KOSCIUSKO MORIZET a rappelé la modification à venir en juillet du mode de calcul de la surface habitable (plus favorable aux murs épais et donc au bois) et le Président la possibilité « dès à présent » d'habiller sa maison en bois hors permis de construire.